

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****26011500***TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

15 JAN. 2026

DIVISION MONS
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/01/2026 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : **0456 749 640**

Nom

(en entier) : **Gestion Immobilière Poncin**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **Route Provinciale 38 - 7040 Quévy****Objet de l'acte : Transfert de siège social**

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 décembre, au siège social, s'est tenue la réunion entérinant les décisions suivantes prises par l'administrateur délégué.

L'ordre du jour est le suivant :

- Transfert de siège social;
- Transfert de l'élection de domicile des administrateurs;
- Pouvoirs.

En conséquence de quoi,
l'administrateur décide:

1. De transférer le siège social de la société à l'adresse suivante :

Rue de Bavay 40
7040 Quévy
Belgique

Le transfert de siège social prend effet au 1er janvier 2026.

Il est précisé qu'il ne demeure à l'ancienne adresse aucune activité ou siège d'exploitation. Tous les documents administratifs seront transférés à la nouvelles adresse dès le 1er janvier 2026.

2. De préciser que les administrateurs ont élu domicile au siège social, tel que prévu par les statuts, et que leur domicile est dès lors également transféré à la nouvelle adresse du siège social située à la Rue de Bavay 40 – 7040 Quévy ;

3. De donner pouvoirs à la SRL Tax & Accounting Philippon dont le siège social est établi Avenue des aubépines 10 à 1301 Bierges, portant le numéro d'entreprise BE0677.967.147, représentée par Monsieur Gaëtan PHILIPPON, afin de procéder aux formalités de publication légales au moniteur belge.

Tax & Accounting Philippon SRL
Représentée par Gaëtan Philippon, administrateur
Agissant en qualité de mandataire spécial

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).